



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE MERBES-LE-CHÂTEAU

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Présents :

Monsieur Philippe LEJEUNE, **Bourgmestre**

Monsieur Jean-Philippe GOFFIN, Monsieur Joachim VANDER JEUGT, Madame Véronique PREAUX, **Échevins**

Madame Muriel CUCHE, Monsieur Emmanuel WIARD, Madame Annie REMANT, Monsieur Hugues PREVOT,

Monsieur Christian PREAUX, Monsieur Philippe DEWOLF, Madame Lucie PILATE, Mademoiselle Alicia

BRUNEBARBE, Madame Carole BOUGARD, Madame Florence DUFRANE, **Conseillers**

Madame Estelle LOOSVELD, **Directrice Générale**

Motion de soutien aux revendications des agriculteurs relatives à une simplification administrative, une cohérence réglementaire et la promotion d'une agriculture familiale

Références : IG/20240321-23

Le Conseil Communal siégeant en séance publique,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que de façon générale, les agriculteurs ne perçoivent pas un revenu décent de leur travail ;

Considérant l'urgence d'une réaction et d'un positionnement des autorités publiques quant à la manifestation de la colère du monde agricole wallon relative aux lourdeurs administratives et aux difficultés financières qui pèsent sur leur activité ;

Considérant le sommet européen du jeudi 1er février 2024 évoquant, en urgence, la problématique du monde agricole ;

Considérant les discussions politiques à venir au niveau des différents gouvernements en Belgique (entités fédérées et fédéral) quant aux problématiques rencontrées au sein du monde agricole ;

Considérant l'importance économique et citoyenne du pôle agricole au sein de notre commune rurale ;

Considérant que l'agriculteur se retrouve bien souvent obligé de travailler dans de mauvaises conditions pour respecter les dates imposées par un calendrier administratif rigide, ce qui n'est pas de nature à être bénéfique pour les récoltes, protecteur pour l'environnement et acceptable au niveau de la vie privée ;

Considérant que les échanges internationaux ne devraient avoir lieu qu'à condition qu'ils reposent sur des normes environnementalement équivalentes de part et d'autre ;

Considérant dès lors qu'il s'agit d'interdire les produits (viandes, céréales, etc) qui ne respectent pas les normes européennes et d'arrêter les importations de ceux-ci en Europe ;

Considérant les pressions grandissantes de l'agro-industrie sur les agriculteurs ;

Considérant la nécessité de défendre une agriculture familiale soucieuse de réduire les nuisances sanitaires et environnementales ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE par 14 oui :

Article 1

D'informer le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral que la Commune de Merbes-le-Château se positionne fermement en faveur d'une application des normes européennes et nationales aux productions animales et végétales importées, afin de lutter contre la concurrence déloyale et les impacts négatifs sur la santé des consommateurs et préconise de refuser tous les accords de libre-échange mettant en danger notre agriculture et sa transition.

Article 2

De demander au Gouvernement fédéral de soutenir une régulation du marché ainsi que l'établissement de prix minimum garantis pour obtenir des prix justes et stables.

Article 3

De sensibiliser le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral quant à la nécessité d'une simplification administrative en faveur des exploitants agricoles.

Article 4

De demander au Gouvernement wallon de mettre en place une politique efficace pour stopper l'augmentation du prix des terres et ainsi garantir la préservation des terres agricoles dans le cadre de la promotion d'une agriculture familiale.

Article 5

De s'engager à continuer à valoriser davantage l'utilisation des circuits courts, la consommation locale et les produits issus d'une agriculture scientifiquement raisonnée et consciente des enjeux environnementaux.

Article 6

De demander au Gouvernement wallon de favoriser l'attractivité du métier d'agriculteur, notamment en facilitant la transmission des fermes et en simplifiant l'accès aux primes d'installation mises en place.

Article 7

De communiquer cette motion aux ministres fédéral et régional en charge de l'agriculture ainsi qu'aux ministres et députés wallons issus des communes de Charleroi Métropole.

La Directrice Générale
Estelle LOOSVELD

Le Bourgmestre
Philippe LEJEUNE

La Directrice Générale,
Estelle LOOSVELD



Le Bourgmestre,
Philippe LEJEUNE

